

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
13 février 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 24e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 6 novembre 2001, à 10 heures

Président : M. Barnwell (Vice-Président) (Guyana)**Sommaire**

Point 97 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale

- a) Participation des femmes au développement
- b) Mise en valeur des ressources humaines
- c) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat
- d) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Seixas da Costa (Portugal), M. Barnwell (Guyana), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 97 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (A/56/221, A/56/222-S/2001/736, A/56/306 et A/56/362-S/2001/87)

- a) Participation des femmes au développement (A/56/321)**
- b) Mise en valeur des ressources humaines (A/56/162 et A/56/306)**
- c) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (A/56/364 et A/56/482)**
- d) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/56/306)**

1. **Mme King** (Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Participation des femmes au développement : accès aux ressources financières : optique sexospécifique » (A/56/321), déclare que malgré les progrès notables accomplis ces dernières années en matière d'égalité des sexes, la discrimination fondée sur le sexe existe toujours dans de nombreux aspects de la vie, y compris la vie économique. L'inégalité des sexes constitue un frein au développement économique et, à l'inverse, il est économiquement judicieux d'intégrer une optique sexospécifique dans les stratégies de développement.

2. Le ralentissement économique que l'on constate actuellement dans les pays industrialisés, qui a été amplifié par la tragédie du 11 septembre, a eu des répercussions sur l'économie, et de nombreuses personnes en subissent le contrecoup, en particulier les femmes. La Conseillère spéciale invite instamment la Commission à tenir compte, dans ses débats et

décisions concernant les questions économiques ou financières, de l'aspect macroéconomique de la mondialisation et de ses incidences sur les femmes. Il faudrait accorder une plus grande attention aux conséquences économiques et sociales de la mondialisation sur les pays vulnérables, sur les groupes vulnérables de ces pays, et sur les femmes en particulier.

3. Dans nombre de pays en développement, les femmes n'ont toujours pas les mêmes droits que les hommes s'agissant de la propriété ou de l'héritage, ce qui les empêche d'accéder au crédit ou de posséder des actifs. Les femmes rurales, en particulier, ne peuvent pas exercer certains droits fonciers ou profiter de services essentiels tels que le crédit, la formation et l'éducation, qui sont indispensables à leur autonomie économique et pour leur assurer des moyens d'existence durables dans leur famille et leur communauté.

4. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport, ce sont les institutions de microfinancement, aidées par des organisations nationales et internationales, qui constituent souvent les principales sources de services financiers pour les femmes des pays en développement. Les services qui viennent compléter le crédit et l'épargne, tels que la formation visant à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes, sont une composante essentielle des programmes de microcrédit. Le Secrétaire général lance un appel aux gouvernements pour qu'ils facilitent l'accès des femmes et des jeunes femmes à la formation et à l'éducation, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, ainsi qu'aux technologies de l'information et des communications, afin de les faire participer pleinement au développement économique. Si le rapport présenté à la Commission met surtout l'accent sur l'accès des femmes au microcrédit, l'optique sexospécifique n'en demeure pas moins importante dans tous les domaines macroéconomiques.

5. Lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, on a notamment souligné qu'il était important d'intégrer la problématique de la parité dans les politiques macroéconomiques. Les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra au Mexique en 2002, offrent une occasion unique de mettre l'accent sur des perspectives sexospécifiques

essentielles dans le cadre du développement macroéconomique.

6. **M. Kinniburgh** (Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales), faisant observer que l'Assemblée générale n'a pas demandé de documentation à l'appui de l'examen du point de la session concernant le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, rappelle que deux rapports ont été publiés en vue de la cinquante-cinquième session, l'un concernant les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs fixés pour les années 90 (A/55/209) et l'autre contenant un projet de texte relatif à une stratégie internationale de développement pour la première décennie du nouveau millénaire (A/55/89). À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen d'une nouvelle stratégie internationale de développement jusqu'à l'achèvement d'un certain nombre de réunions axées sur le développement qui se tenaient alors sous l'égide de l'ONU. Trois de ces réunions ont eu lieu et chacune a permis d'accomplir des progrès supplémentaires en vue de la réalisation de certains des objectifs adoptés à l'unanimité dans la Déclaration du Millénaire. On espère progresser davantage lors des réunions qui se tiendront en 2002.

7. Au cours de la présente session, l'Assemblée générale examinera le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326). Au sujet de ce plan de campagne, on peut se demander quels sont les enseignements clefs qui ont été tirés des trois stratégies internationales du développement précédemment adoptées par l'Assemblée générale et dont les résultats ont été dans l'ensemble décevants. Il y a deux raisons à cet échec : le manque de volonté politique de respecter les engagements déjà pris et l'insuffisance des ressources. La participation active de la quasi-totalité des chefs d'État et de gouvernement qui ont adopté la Déclaration du Millénaire donne à penser que l'engagement est plus fort dans le cas présent; il faudra maintenir cette forte volonté politique.

8. Les précédents efforts de développement international ont été mis à mal par l'insuffisance et la mauvaise allocation des ressources. La Conférence internationale sur le financement du développement

doit notamment avoir pour objectif de préciser comment mobiliser et utiliser efficacement les ressources voulues pour réaliser les objectifs du Millénaire, aux échelons national et international.

9. L'économie mondiale dans son ensemble subit le plus grave ralentissement à court terme depuis 10 ans. Parallèlement, le coup porté à la paix et à la sécurité internationales pourrait avoir des conséquences plus profondes sur le processus de développement mondial à long terme que le ralentissement économique actuel. Même si l'immense majorité de la population mondiale n'est pas responsable de la nouvelle situation, les perspectives qui se dessinent concernant l'amélioration à long terme de ses conditions de vie ont été compromises. Il faut donner la priorité au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales et à l'aide aux victimes innocentes de conflits. Toutefois, ces efforts doivent s'accompagner de l'amélioration générale des conditions de vie de la majorité pauvre de la population mondiale. La poursuite du développement et la lutte contre la pauvreté dans le monde exigent une volonté politique universelle et un engagement collectif d'allocation de ressources, qui sont tout aussi difficiles à mobiliser que la volonté politique nécessaire pour venir à bout des menaces actuelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

10. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales) déclare que le deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, résumé dans le document publié sous la cote A/56/482, s'est tenu les 20 et 21 septembre, au lendemain des événements tragiques du 11 septembre. C'est pourquoi il a été nécessaire de supprimer deux événements sur les quatre prévus; il y a eu également des incidences sur le niveau de participation. Le fait que ce dialogue ait quand même eu lieu, étant donné les circonstances, témoigne de la détermination de l'ONU.

11. Le dialogue a principalement porté sur le ralentissement actuel de l'économie mondiale et ses incidences sur les pays en développement et sur le développement. Les débats ont aussi mis l'accent sur les événements à venir tels que la Conférence internationale sur le financement du développement, la Conférence ministérielle de l'OMC et le Sommet mondial pour le développement durable. Certaines des

grandes questions à l'ordre du jour de ces conférences et réunions au sommet ont été débattues dans un cadre très officieux, c'est ce qui fait la force de ce dialogue.

12. Il s'agit de savoir comment conserver l'avantage comparatif et le caractère novateur du dialogue de haut niveau. À cet effet, il faut tenir compte de deux facteurs. Premièrement, le thème devrait être choisi de manière à faire progresser le débat. La question de la mondialisation, par exemple, a été débattue à deux reprises, chaque fois sous un angle différent. Il s'agit de savoir comment faire avancer le débat en choisissant des thèmes qui permettront d'approfondir le débat général sur la mondialisation. Deuxièmement, il faudrait trouver un moyen de conserver à l'événement son caractère novateur. On devrait peut-être encourager d'autres parties prenantes, telles que la société civile et les organisations non gouvernementales, à y participer. On a proposé d'adopter une démarche ascendante partant de la base; des régions ou des organisations non gouvernementales pourraient ainsi organiser des événements dont les conclusions alimenteraient ensuite les travaux de l'Assemblée générale. Il souhaite suggérer à la Commission de réfléchir à ces deux aspects, à savoir, le thème du débat et le caractère novateur de l'événement, pour faire en sorte que le dialogue de haut niveau progresse.

13. **M. Kyazze** (Directeur du bureau de liaison de l'UNESCO à New York), présentant le rapport établi par l'UNESCO, publié sous la cote A/56/221, déclare que le premier chapitre présente un rapport interinstitutions sur les résultats de la septième Table ronde interinstitutions sur la communication pour le développement, organisée par l'UNICEF, l'objectif étant de mettre en commun des données d'expérience afin d'améliorer la coopération interinstitutions et de désigner des coordonnateurs afin de faciliter le dialogue en matière de communication pour le développement. Les huit autres chapitres présentent les rapports d'institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies sur leurs stratégies et activités en matière de communication pour le développement.

14. Outre sa participation à la Table ronde, l'UNESCO a entrepris un certain nombre d'initiatives nouvelles en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, afin de faciliter la diffusion de l'information relative au développement, en renforçant les capacités télématiques dans les pays en développement. L'UNESCO sert de forum pour définir

des orientations et des directives internationales sur les conséquences éthiques, juridiques et sociales de la télématique et sur la promotion de l'accès universel à l'information.

15. La huitième Table ronde interinstitutions sur la communication pour le développement est organisée par le FNUAP et se tiendra à Managua, du 26 au 28 novembre 2001. Deux thèmes principaux ont été retenus : la lutte contre le VIH/sida et l'évaluation de projets média locaux.

16. **M. Vandemoortele** (Programme des Nations Unies pour le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement (A/56/162), déclare que la notion de mise en valeur des ressources humaines a évolué et intègre désormais le souci de faciliter le développement des capacités humaines et de promouvoir un bien-être durable, pour faire bénéficier le plus grand nombre des avantages procurés par le système économique mondial. Les progrès techniques rapides requièrent une stratégie différente et plus souple de mise en valeur des ressources humaines.

17. L'un des piliers sur lesquels repose la mise en valeur des ressources humaines est une bonne instruction élémentaire. Les progrès accomplis depuis la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, sont très inégaux. Plus de 70 pays en développement ont accomplis de réels progrès et plusieurs sont en passe de réaliser l'objectif de l'éducation pour tous d'ici à 2015. Mais ces progrès ont été inégaux. Selon les estimations, 113 millions d'enfants d'âge scolaire – dont la plupart sont des filles – ne sont pas scolarisés; ce chiffre est à peu près le même que celui de 1991. Plus de 30 pays en développement risquent de ne pas atteindre l'objectif de l'éducation pour tous d'ici à 2015. Il faut mettre davantage l'accent sur l'instruction élémentaire sous peine de voir s'annuler rapidement les progrès accomplis.

18. L'intervenant a appelé l'attention sur les six recommandations qui figurent aux paragraphes 36 à 41 du rapport.

19. **M. Kamyab** (République islamique d'Iran), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la question de la parité doit être posée à propos de tous les aspects du financement du développement, tant au niveau microéconomique que macroéconomique afin de garantir aux femmes l'accès

aux ressources financières. Les programmes de microcrédit et les petites entreprises devraient donner plus de moyens d'action aux femmes afin qu'elles puissent créer de véritables entreprises au lieu de se consacrer uniquement à des activités de subsistance. Les pouvoirs publics, le secteur privé et les institutions financières devraient examiner les objectifs à court et à long terme de l'accès des femmes aux services financiers. L'éducation et la formation, en particulier en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, sont des conditions essentielles pour assurer l'égalité des sexes et contribuer à l'élimination de la pauvreté. L'aggravation des inégalités économiques, le chômage et le faible niveau de l'aide publique au développement contribuent à perpétuer des systèmes dans lesquels les femmes sont privées du rôle inestimable qu'elles pourraient jouer dans le développement.

20. Le concept de mise en valeur des ressources humaines a évolué et exige dorénavant des stratégies globales qui concilient les besoins au niveau local et les réalités mondiales. Toutefois, une éducation et une formation appropriées demeurent la base sur laquelle doivent se fonder des interprétations plus larges de la mise en valeur des ressources humaines. Il faudrait pouvoir se fixer comme objectif général de fournir les services nécessaires à l'acquisition de compétences et de connaissances suffisantes pour que la main d'oeuvre du pays devienne compétitive sur le marché international. Au fur et à mesure de l'adaptation du marché de l'emploi à la croissance des économies, les stratégies de mise en valeur des ressources humaines doivent pouvoir créer les compétences requises pour équilibrer l'offre et la demande de certains emplois nouveaux. Il est capital que les pays en développement, notamment les pays pauvres, bénéficient d'un accès ininterrompu aux technologies de l'information et de la communication.

21. Le succès de la mise en valeur des ressources humaines est tributaire d'un environnement économique international porteur. La coopération internationale devrait être renforcée et la communauté des donateurs devrait mobiliser des ressources supplémentaires. Les organismes des Nations Unies doivent harmoniser les diverses initiatives de mise en valeur des ressources humaines tout en les ajustant aux besoins propres à chaque pays.

22. S'agissant du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique

internationale pour le développement par le partenariat, le représentant de la République islamique d'Iran rappelle que lors du deuxième dialogue de ce type, qui s'est tenu en septembre 2001, le Groupe des 77 et la Chine ont souligné que le processus de mondialisation, qui suit toujours son cours, continuait d'avoir une incidence sur les politiques de développement de toutes les sociétés. La mondialisation ne doit pas être perçue comme une force que les êtres humains ou les pays ne peuvent maîtriser. Dans une large mesure, il s'agit d'un processus interactif et du résultat de choix et de décisions politiques. C'est un processus qui doit être mieux contrôlé et mieux dirigé. La coopération dans tous les domaines, notamment entre pays et à l'intérieur des pays du Nord et du Sud, est une nécessité absolue. Le Groupe des 77 et la Chine ont également insisté sur le fait que l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale devait être considérée comme un processus global fondé sur la coopération et le partenariat. Il a également mis en avant l'importance de l'intégration des pays en développement dans la nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir, de la fourniture des infrastructures nécessaires et de l'adoption de politiques judicieuses à tous les niveaux.

23. Abordant pour conclure le point 97 d) de l'ordre du jour, il rappelle qu'au cours des 10 dernières années, tous les partenaires s'étaient accordés sur un grand nombre de mesures à prendre pour résoudre les multiples problèmes des pays en développement. Les recommandations issues des grandes conférences tenues pendant cette période portaient essentiellement sur la nécessité d'éliminer la pauvreté par des initiatives concertées aux niveaux national, régional et international. Le principal obstacle à la mise en oeuvre des recommandations de ces conférences et sommets résidait dans l'insuffisance des ressources aux niveaux national et international. Afin d'atteindre les objectifs ultimes de ces conférences et sommets, il faudrait accélérer le rythme de la croissance économique dans les pays en développement. Il conviendrait de définir un processus de développement adapté aux besoins sociaux, visant une réduction considérable de la misère, ainsi que la promotion de l'emploi, l'utilisation des ressources humaines et des compétences, et qui soit écologiquement rationnel. Les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux devraient être réformés pour soutenir le processus de développement des pays en développement. L'économie mondiale devrait profiter d'un

environnement solide et stable et d'une gestion macroéconomique saine aux niveaux national et international. Il faudrait également renforcer concrètement la coopération internationale en faveur du développement et s'efforcer notamment d'aborder les problèmes des pays les moins avancés. On peut espérer que la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement saura relever la plupart de ces défis : les partenaires du développement devraient s'engager collectivement à garantir son succès.

24. **M. Charlier** (Belgique) intervenant au nom de l'Union européenne, des pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie) ainsi que de l'Islande et du Liechtenstein, dit que le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes au développement (A/56/321 et Corr.1) apporte un éclairage intéressant qui mérite d'être pris en considération dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable ainsi que dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement fixés par les grandes conférences mondiales et la Déclaration du Millénaire. L'Union européenne se félicite des progrès constatés lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et estime que la cause de l'égalité des sexes a beaucoup avancé ces dernières années, même s'il reste encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre les objectifs fixés. L'analyse des questions d'égalité des sexes et l'intégration des femmes sont devenues des instruments largement acceptés dans le cadre du processus visant à réaliser l'égalité de droits et des chances.

25. La question de l'égalité des sexes et de la participation des femmes au développement est au coeur même de la problématique du développement durable et de l'examen de l'impact de la mondialisation. Il n'est pas possible de chercher des remèdes à la marginalisation d'un grand nombre de pays sans remédier simultanément à la discrimination dont sont souvent victimes les femmes au sein même de leur société. La dimension sexospécifique doit être intégrée de manière transversale dans toutes les politiques et dans toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies.

26. L'éducation est la base de toute émancipation et de tout progrès économique. L'éducation des filles est l'investissement le plus rentable à réaliser dans toute stratégie de développement. Sans une représentation et une participation politique appropriée des femmes aux processus décisionnels, y compris au niveau politique, il n'y a guère de perspective de voir leur sort s'améliorer véritablement : leur vote doit donc réellement compter, et elles doivent être en mesure d'accéder de manière égale aux postes électifs. Les budgets nationaux doivent accorder la priorité à la lutte contre la pauvreté en fournissant des services sociaux de base, plutôt qu'aux dépenses militaires. La féminisation de la pauvreté devrait être contrée en donnant la priorité absolue à l'éradication de la pauvreté. Les femmes et les enfants sont les premières victimes des conflits et la démocratie et le respect des droits de l'homme, gages de paix, de stabilité politique et de développement, ne peuvent donc que leur bénéficier en premier lieu. L'Union européenne encourage toutes les parties impliquées dans des conflits à mieux intégrer les femmes dans les négociations de paix, à les associer à tous les niveaux de décision dans le cadre de la prévention, de la gestion et du règlement des différends.

27. Pour pouvoir investir et développer leurs maigres ressources, les pauvres ont besoin d'obtenir un réel accès à la propriété, surtout foncière, ainsi qu'au crédit, et ceci dans des conditions de sécurité juridique que n'offre pas en général le secteur informel. À cet égard, l'Union européenne appuie la campagne mondiale pour la sécurité d'occupation résidentielle lancée par Habitat et réaffirme son attachement à la formulation et au renforcement de politiques et de pratiques qui encouragent la participation pleine et égale des femmes aux processus de planification et de décision sur les établissements humains. Elle rappelle aussi toute l'importance qu'elle attache à la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à son protocole facultatif. Elle encourage de surcroît tous les gouvernements à accroître leurs efforts pour ouvrir pleinement le marché de l'emploi et faciliter la création de véritables débouchés pour les femmes, à tous les niveaux d'éducation, assurer une égalité de rémunération à travail égal ainsi que l'égalité avec les hommes en matière de conditions d'emploi et de travail.

28. Les programmes de microcrédit méritent d'être développés car ils représentent souvent la seule

perspective d'accès au financement pour les femmes qui travaillent dans le secteur informel. Le microfinancement ne devrait être considéré que comme un point de départ; à long terme, il faudrait orienter l'aide sur l'amélioration des activités rémunératrices des femmes afin de leur permettre d'être compétitives dans les conditions de marché actuelles.

29. Il importe de réduire l'écart considérable entre les sexes en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication; un premier pas consisterait donc à reconnaître la contribution potentielle des nouvelles technologies au renforcement du pouvoir d'action des femmes et à la réduction des inégalités entre les sexes.

30. La pleine participation des femmes au développement n'est concevable que si elles disposent d'une véritable autonomie d'action, y compris la santé en matière de reproduction et d'une réelle liberté de décision au sein de la famille, sous toutes ses formes, et si tous leurs droits fondamentaux sont pleinement respectés. La question des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction demeure prioritaire pour l'Union européenne. La situation des femmes dans certains pays, par exemple en Afghanistan, reste très préoccupante.

31. Il n'est plus possible de parler de développement sans évoquer la pandémie de sida. Lors de la session extraordinaire consacrée au sida, les États ont ensemble souligné que l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont des conditions essentielles pour réduire la vulnérabilité des femmes et des filles au virus du sida et à cet effet, ils se sont engagés à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard, y compris les pratiques traditionnelles et coutumières néfastes, les voies de fait et le trafic des femmes et des filles et ont affirmé leur volonté de donner aux femmes les moyens d'exercer un contrôle sur les questions liées à leur sexualité.

32. Finalement, les femmes doivent également participer à la promotion du développement au sein du système des Nations Unies. L'Union européenne se réjouit de l'action menée par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies à cet égard. Elle réitère son appui à la promotion de l'égalité des sexes au sein de l'Organisation dans le cadre de sa politique des ressources humaines et se félicite de l'action de la Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme.

33. Il est essentiel que les femmes soient impliquées dans la Conférence internationale sur le financement du développement. De même, l'égalité des sexes est une dimension qui devrait être intégrée dans l'ensemble des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable.

34. La promotion de la participation des femmes au développement n'est pas seulement une question de justice et de droits fondamentaux, c'est aussi un calcul économique de simple bon sens. Encourager la participation des femmes au développement, c'est stimuler le développement.

35. Pour ce qui est du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, le représentant de l'Union européenne s'interroge sur la valeur ajoutée réelle d'un tel exercice, compte tenu du fait qu'il aborde les mêmes thèmes que ceux débattus au Conseil économique et social et à la Deuxième Commission. La communauté internationale devrait donc être prête, à l'occasion, à consentir des efforts de rationalisation afin de permettre une refocalisation sur les travaux qui suscitent le plus d'intérêt. Pour cette raison, l'Union européenne préférerait que le dialogue sur la coopération économique internationale se poursuive dans le cadre des travaux de la session ordinaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

36. **M. Lee Kyung-Chul** (République de Corée) observe que la communauté internationale est de plus en plus unanime à penser qu'il est indispensable d'encourager activement la promotion et l'émancipation des femmes dans le cadre du processus du développement économique et social. Le renforcement et la diversification des services financiers des femmes dans les activités économiques est peut-être l'un des éléments les plus déterminants pour parvenir à un développement accordant une large place aux femmes.

37. À cet égard, le Gouvernement de la République de Corée a pris un certain nombre de mesures pour encourager la promotion des femmes, notamment dans le secteur public et en termes d'accès à l'information. Il a non seulement créé un Ministère de la condition de la femme, qui se consacre essentiellement aux questions concernant les femmes, mais il a également adopté une politique visant à garantir le recrutement d'un pourcentage minimum de femmes lors des

concours administratifs. Depuis l'entrée en vigueur de cette politique, le nombre de femmes recrutées est monté en flèche, notamment dans la diplomatie. Cette tendance à la hausse du nombre de femmes occupant des postes élevés dans le secteur public devrait permettre au Gouvernement de mieux intégrer l'égalité des sexes dans les politiques publiques.

38. La révolution de la technologie de l'information a aussi aidé à promouvoir l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes. S'agissant de l'accès à l'information, la République de Corée se classe au cinquième rang mondial, avec plus de 40 % de la population ayant accès à Internet. Les femmes représentent bien plus de 40 % des internautes.

39. La délégation de la République de Corée se félicite des progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et estime que tous les pays devraient s'efforcer de réaliser l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire, à savoir garantir l'accès à l'enseignement primaire pour tous les enfants d'ici à 2015. Conscient de l'importance capitale des ressources humaines pour le développement, le Gouvernement de la République de Corée a mis en place plusieurs programmes internationaux d'éducation et de formation ouverts à des stagiaires de divers pays en développement. Finalement, il a manifesté l'espoir que les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement et les accords qui seront conclus dans ce cadre tiendront compte de l'aspiration commune de la communauté internationale.

40. **M. Iwai** (Japon) explique qu'au XIXe siècle, alors que le Japon devait s'atteler à la tâche redoutable de combler le retard qu'il avait pris par rapport aux puissances industrialisées de l'époque, l'État avait privilégié l'enseignement primaire pour tous. Au fil des ans, avec l'aide des experts internationaux dans les domaines du droit, de la médecine, de l'ingénierie et de l'agriculture, notamment, et offrant la possibilité aux Japonais les plus doués d'acquérir une formation à l'étranger, il avait accumulé une grande expérience. Il était donc pleinement convaincu de l'importance de la mise en valeur des ressources humaines et de la coopération technique. À ce jour, le Japon a accueilli environ 200 000 stagiaires en provenance des pays en développement et près de 24 000 experts japonais ont été envoyés à des postes à l'étranger par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération

internationale. En outre, plus de 20 000 bénévoles ont travaillé sur le terrain dans des pays en développement.

41. En ce qui concerne le point 97 c) de l'ordre du jour, la délégation du Japon regrette que le dialogue de haut niveau n'ait pas été mieux ciblé. Il pourrait être utile de réévaluer les objectifs de ce débat et d'envisager de tenir ce dialogue sur une base plus régulière afin de permettre aux États Membres de donner suite aux recommandations issues de la Conférence internationale sur le financement du développement, tout en préservant la nature globale et intégrée du processus de financement du développement.

42. **Mme Lopez** (Venezuela) dit qu'il est très important pour le Venezuela que la coopération internationale pour le développement soit adaptée aux besoins du développement dans certains domaines tels que l'éducation, les actions en partenariat et le commerce. S'agissant du rôle des femmes dans le développement, le Venezuela a réalisé des progrès impressionnants en ce qui concerne le financement de microentreprises, en vue d'intégrer les femmes dans le processus de production. À cet égard, il a créé une banque de développement pour les femmes, qui les encourage à créer des microentreprises, leur propose des services de crédit et leur offre une formation et une assistance technique. Mme Lopez se dit favorable au renforcement des activités opérationnelles du système des Nations Unies aux fins de la mise en valeur des ressources humaines. Cet objectif est en effet une des priorités sociales du Gouvernement vénézuélien. Il faut combler l'écart technologique croissant dans le domaine de l'information, des connaissances et des communications, qui compromet la formation des nouvelles générations dans les pays les moins avancés. La délégation vénézuélienne est favorable à des politiques de mise en valeur des ressources humaines qui soient axées sur les besoins des pays.

43. En ce qui concerne le dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, la délégation vénézuélienne appuie ce qui est fait pour établir des mécanismes de partenariat avec le secteur privé, aux niveaux national et international, en vue d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale; ce qui ne peut être réalisé, à moins de créer une synergie entre les parties intéressées, à savoir, les secteurs public et privé, la société civile et les organisations non

gouvernementales, ainsi que tous les acteurs de la communauté internationale.

44. Les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement conservent toute leur utilité. La mise en oeuvre de la Stratégie exige d'assurer de façon cohérente et complète le suivi et l'application des recommandations et engagements pris lors des grandes conférences internationales, ce qui suppose à son tour une forte volonté politique de la part de la communauté internationale. Le Gouvernement vénézuélien est convaincu qu'il faut mettre en place un nouveau modèle de coopération internationale plus équitable, axé sur l'objectif d'une économie moderne, humaine et compétitive, qui s'inspire des nobles objectifs de la paix, du progrès et du développement. À cet égard, le Venezuela a mis en oeuvre un programme de relance économique qui vise à atteindre un meilleur niveau de développement. Ce programme a notamment pour objet d'enrayer la montée de la pauvreté, de favoriser une croissance économique soutenue et d'empêcher la marginalisation dans le contexte de l'économie mondiale. Ces objectifs ne pourraient être atteints en l'absence d'un climat économique favorable. La représentante du Venezuela engage la communauté internationale à renforcer les stratégies qui sont nécessaires pour bâtir un monde plus intégré, plus juste et plus équilibré, et prie instamment le Secrétaire général de promouvoir l'adoption de nouvelles mesures efficaces en faveur de la coopération, de l'intégration et de la solidarité.

45. **Mgr Martino** (Observateur permanent du Saint-Siège), citant le Pape Jean-Paul II, dit que le problème de la pauvreté, qui frappe des millions d'hommes et de femmes, est particulièrement choquant pour la conscience des hommes. La pauvreté – et son élimination – est plus que jamais une priorité absolue et a une dimension morale. Un des moyens de réduire la pauvreté est d'encourager la croissance en s'appuyant sur des politiques qui favorisent les couches pauvres de la société.

46. Mgr Martino souligne qu'il importe de mettre en oeuvre une réforme agraire efficace, équitable et constructive, pour réduire la pauvreté rurale. Cependant, la réforme agraire ne doit pas se limiter à une simple redistribution des terres; elle doit également servir à étendre la propriété foncière privée, même si cela implique de prendre en compte la propriété collective, qui caractérise la structure sociale de

nombreux groupes de population autochtones. Les politiques nationales devraient en outre encourager le développement des exploitations familiales qui, entre autres choses, permettent aux familles de survivre et garantissent la viabilité à terme de l'environnement rural. Les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les droits des travailleurs agricoles soient protégés et mettre en place des systèmes éducatifs susceptibles de dispenser une gamme aussi variée que possible de connaissances et d'encourager l'acquisition de compétences à divers niveaux.

47. Il faut en outre s'attaquer à la pauvreté rurale dans le contexte du commerce international. Les négociations sur l'agriculture devraient renouveler l'engagement de lever les obstacles qui entravent l'accès aux marchés, la fourniture d'un appui au niveau national et l'octroi de subventions pour les produits d'exportation en provenance des pays en développement. Il faut renforcer la coopération internationale pour permettre aux pays en développement de diversifier davantage leur économie, de créer une infrastructure et d'appliquer des techniques en vue d'accroître la productivité agricole de manière soutenue.

48. Une action internationale s'impose dans d'autres domaines et notamment, en ce qui concerne la création d'un système de protection des droits de propriété intellectuelle qui concilie la nécessité d'adopter des mesures d'encouragement aux innovations et la nécessité pour les pays pauvres de profiter des fruits de ces innovations, la promotion d'une gestion durable des ressources biologiques et le droit à la sécurité alimentaire.

49. **M. El Atrash** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que le XXe siècle a connu un accroissement spectaculaire de la population mondiale et un essor du développement économique, qui ont eu de multiples incidences sur l'environnement. D'après le rapport intitulé : « World Resources 2000-2001: People and Ecosystems: The Fraying Web of Life », la demande croissante de ressources continue d'altérer les écosystèmes et risque fort d'avoir des conséquences désastreuses pour le développement humain et la survie de toutes les espèces.

50. Depuis 1950, la population mondiale a augmenté de manière spectaculaire et une tendance croissante à l'urbanisation s'est dessinée. La moitié environ de la population vit à présent dans des villes. Dans le même

temps, la production de biens et l'offre de services, qui ont connu une expansion considérable dans le monde entier, de même que les avancées technologiques, ont conduit à une amélioration des niveaux de vie.

51. L'accroissement de la population mondiale, qui a une incidence sur l'approvisionnement en eau et sur la qualité de l'eau, la dégradation du milieu urbain, la pollution de l'air et la baisse de productivité des sols sont des motifs de préoccupation pour la communauté internationale. La pollution de l'eau dans les pays développés et la pénurie d'eau dans les pays en développement sont peut-être les deux problèmes les plus alarmants. De nombreux pays ont commencé à prendre des mesures en vue d'améliorer leurs politiques du logement, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Quelques pays en développement ont également pris des mesures afin de garantir une distribution plus équitable de l'eau, mais leurs capacités demeurent limitées et ils ne profitent pas des avantages apportés par les techniques modernes et le savoir-faire dont ils ont besoin pour que ces politiques soient efficaces. Il faut espérer que les pays économiquement développés feront de sérieux efforts pour mobiliser des ressources en vue d'aider les pays en développement à améliorer leurs capacités à cet égard.

52. Son pays s'est efforcé de satisfaire ses besoins en eau, tant pour la consommation qu'à des fins économiques, grâce à son Projet de rivière artificielle qui achemine actuellement 4,5 millions de mètres cubes d'eau du désert situé au sud du pays vers les villes du nord. Lorsque la troisième phase du projet sera prochainement achevée, son débit quotidien atteindra 6 millions de mètres cubes d'eau. Ce projet est une entreprise sans précédent, qui vise à assurer un approvisionnement en eau pour répondre aux besoins de la population et favoriser le développement économique, et pour lutter contre la désertification dans cette vaste région de l'Afrique du Nord. Son pays est disposé à partager son expérience et son savoir-faire en la matière avec tous les pays qui souhaitent en bénéficier. Afin de faire face aux problèmes qui découleront de la mise en oeuvre des plans de développement durable qui ont été adoptés, la Libye s'emploie en outre à rationaliser l'utilisation et la gestion de l'eau par le recyclage et le dessalement.

53. Se référant au rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement (A/56/162), le représentant libyen

souligne que les engagements qui ont été pris lors des grandes conférences internationales organisées sous l'égide des Nations Unies constituent les bases d'une action internationale destinée à répondre aux problèmes du développement mondial. Il faut faire preuve de volonté politique pour assurer le suivi des conclusions de ces conférences et pour donner effet aux engagements financiers auxquels ont souscrit les donateurs bilatéraux et multilatéraux, en raison notamment du net déclin des fonds provenant des différentes sources. Les pays en développement se sont engagés à mobiliser leurs ressources nationales aux fins de la mise en valeur des ressources humaines et, en particulier, pour leurs activités en matière de population, cependant, du fait de la réduction des ressources fournies par les donateurs, un grand nombre d'entre eux n'ont pas été en mesure de les financer.

54. Pour finir, le représentant de la Libye souligne que les États, les institutions privées et les organisations non gouvernementales doivent participer activement aux activités de mise en valeur des ressources humaines et que les pays en développement doivent faire preuve d'une volonté politique accrue pour mobiliser les ressources nécessaires.

55. **M. Yahya** (Israël) dit que, pendant des générations, les femmes ont été victimes de pratiques discriminatoires; elles constituent à présent la vaste majorité des indigents. Israël considère depuis longtemps qu'investir dans l'éducation des femmes est une condition essentielle d'un développement durable. Depuis plus de 40 ans, des programmes de formation ont été mis en oeuvre en vue de faire prendre conscience à la population des préjugés à l'égard des femmes et de sensibiliser les pouvoirs publics quant à la nécessité d'adopter des décisions de politique générale qui tiennent compte du principe de la parité entre les sexes. Les participants à ces programmes sont encouragés à élaborer des stratégies qui visent à renforcer les moyens d'action des femmes et à encourager l'interaction entre les organisations de femmes et les décideurs du secteur public. Les cours offerts dans le cadre de ces programmes portent également sur des activités dans différents domaines, qui vont des petites et moyennes entreprises à l'agriculture.

56. Du point de vue de sa législation sur les femmes, Israël est considéré comme l'un des pays les plus avancés. Outre ses lois existantes sur la parité des sexes, une loi a récemment été adoptée en vue de

désigner des conseillers locaux pour les questions ayant trait à la condition féminine. S'il est vrai qu'un nombre croissant de femmes sont entrées dans la vie politique et dans le secteur privé, les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes élevés. Le représentant d'Israël souligne que, pour parvenir à une meilleure égalisation des chances entre hommes et femmes, il faut veiller à ne pas remettre en cause l'équilibre fragile qui existe entre la nécessité de préserver les rôles traditionnels et la nécessité, dans la société moderne, de valoriser le capital humain des femmes, qui constitue une source potentielle de talents et de compétences.

57. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, le représentant d'Israël signale que son pays attache une grande importance à cette question et qu'il partage son savoir-faire en la matière avec les pays en développement par des programmes de formation destinés à améliorer la qualité de la vie des populations rurales. L'expérience a montré que le développement industriel ne se limitait pas aux pays qui sont dotés d'abondantes ressources naturelles. Les entreprises locales pourraient être développées grâce à la valorisation des ressources humaines. Le développement social, l'enseignement des valeurs démocratiques et l'égalité des chances doivent aller de pair avec les innovations technologiques et le progrès économique. Non seulement la démocratie offre davantage de possibilités à tous les secteurs de la population, mais elle renforce en outre la stabilité régionale.

58. La situation qui prévaut actuellement dans la région a entravé le développement de liens commerciaux avec d'autres pays. En raison du boycott économique, Israël a dû faire face à d'énormes difficultés pour importer des matières premières et promouvoir ses exportations; c'est pourquoi il a créé des entreprises qui privilégient le capital humain plutôt que les ressources naturelles. Israël s'est en outre attaché à créer des entreprises qui s'appuient sur les techniques de pointe, l'agriculture, les communications et un système d'enseignement efficace en vue d'encourager la réalisation d'objectifs à long terme et le développement économique. Il importe également d'investir dans la recherche et le développement, et d'encourager la création de petites et moyennes entreprises qui font appel aux innovations technologiques.

59. L'expérience des kibboutz a contribué dans une large mesure à l'évolution de la société israélienne et à l'essor de son économie. Même si le mouvement des kibboutzim a suscité moins d'intérêt ces dernières années, il continue néanmoins de servir d'exemple en montrant aux pays en développement comment ils peuvent mettre à profit leur capital humain pour le plus grand bien de leur société. Il convient d'étudier d'autres moyens de réaliser le potentiel de développement de l'expérience des kibboutz dans d'autres régions du monde.

60. **M. Valera** (Mexique) dit que la délégation mexicaine, étant consciente du rôle fondamental joué par les femmes dans le développement économique et social du pays, accorde de ce fait une grande importance aux efforts faits aux niveaux national et international pour leur permettre de participer plus activement au développement de la société. Le Mexique a récemment accueilli le Sommet sur le microcrédit pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui était consacré à l'examen de questions fondamentales, telles que la viabilité des institutions de microcrédit, leur organisation et leur mode de fonctionnement, le rôle joué par le crédit pour améliorer la qualité de la vie des personnes et l'élaboration et le suivi des politiques nationales et des institutions nationales. À cet égard, le Mexique, qui a mis en place un système de financement fondé sur le microcrédit et l'épargne à l'échelle nationale, pense que la Conférence internationale sur le financement du développement offrira une occasion idéale de promouvoir la création, dans les pays en développement, de mécanismes destinés à encourager le microcrédit et d'autres instruments financiers, qui prendront en compte la situation particulière des femmes.

61. Sur le chapitre de la mise en valeur des ressources humaines, la délégation mexicaine estime que la mondialisation offre en effet des possibilités de croissance et de développement. L'éducation et la valorisation des ressources humaines jouent un rôle essentiel pour faire en sorte que tous les pays et couches de la société puissent tirer parti de ces possibilités. Par ailleurs, les stratégies de l'ONU à cet égard devraient faire une plus large place à l'accès des populations des pays en développement aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, une attention particulière étant accordée aux femmes, notamment aux femmes et aux filles autochtones, et

aux handicapés. Le représentant du Mexique recommande aux organismes du système des Nations Unies, y compris aux institutions de Bretton Woods, de coopérer plus étroitement avec le secteur privé et d'autres groupes et organes de la société civile.

62. **Mme Chenoweth** (Directrice du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit qu'il est de plus en plus difficile pour les femmes en milieu rural de profiter des avantages offerts par la mondialisation en raison, notamment, de la pénurie de ressources financières et des entraves au crédit, et parce qu'elles sont en général moins instruites que les hommes. Qui plus est, le nombre de ménages dirigés par des femmes augmente; un nombre croissant d'hommes quittant les campagnes pour aller vivre dans les villes, de sorte que les revenus des femmes demeurent le principal soutien des familles.

63. Après avoir évoqué certains des problèmes rencontrés dans le cadre de la privatisation des terres et autres ressources naturelles, la Directrice du Bureau de liaison de la FAO rappelle que l'accès des femmes aux services financiers est l'une des priorités de la FAO, qui recommande la création d'une vaste gamme de services financiers, y compris de mécanismes de crédit, dans le but de renforcer les capacités financières à long terme. Elle a à coeur de mettre en place des institutions financières viables, qui peuvent desservir de vastes secteurs de la population rurale, ce qui devrait faciliter l'accès des femmes aux services financiers. À cet égard, la FAO a axé ses activités de coopération technique sur trois domaines: conception et formulation des politiques financières, et appui à l'adoption des lois voulues; formulation d'avis sur la restructuration des services financiers, notamment des institutions et mécanismes susceptibles d'offrir des liens opérationnels plus efficaces entre l'épargne et le crédit; conception et appui à la mise en oeuvre de systèmes pratiques et des modes de fonctionnement permettant de mettre à la disposition des populations rurales des services financiers efficaces de manière durable.

64. De plus, en vue de répondre aux besoins financiers des femmes vivant dans les zones rurales, la FAO s'est attachée à organiser des cours de formation portant sur la création d'entreprises, la comptabilité et d'autres activités techniques connexes. À cette fin, l'Organisation a mis au point un programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions

spécifiques de chaque sexe et un guide sur le microfinancement à l'intention des femmes. De plus, les organes directeurs de la FAO ont prévu de procéder, à la fin de novembre 2001, à un examen du Plan d'action 2002-2007 sur les femmes et le développement, qui vise à promouvoir leur accès, à égalité avec les hommes, aux services d'appui à l'agriculture, y compris aux services financiers, ainsi qu'à créer des débouchés dans les zones rurales. Compte tenu du rôle décisif que jouent les femmes dans les régions rurales des pays en développement et des obstacles auxquels elles doivent souvent faire face pour obtenir les ressources nécessaires à la conduite de leurs activités, la FAO espère que la Conférence internationale sur le financement du développement examinera avec suffisamment d'attention ce problème critique.

La séance est levée à 12 h 50.